

# REGLEMENT INTERIEUR SECTION GYMNASTIQUE

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

### • Horaires :

Ils sont affichés et communiqués aux parents en début de saison.

Pour que les cours puissent commencer à l'heure, il est demandé aux enfants d'arriver 5 minutes avant l'horaire prévu afin de se préparer.

Les parents accompagneront leur enfant jusqu'à la salle, la section se dégageant de tout accident pouvant se passer à l'extérieur du gymnase.

**Les parents s'assurent de la présence du moniteur et lui confieront leur enfant.** En cas d'absence de l'encadrement (et quelqu'en soit la raison), l'association ne sera pas tenue responsable d'un éventuel sinistre survenant à l'adhérent dans le gymnase ou lors de son retour à domicile.

### • Tarif :

Le paiement doit se faire à l'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'USL Gymnastique. Il est possible d'échelonner le paiement en 3 fois (octobre, novembre et janvier), les 3 chèques devant être impérativement remis à l'inscription.

Le certificat médical est obligatoire dès la première séance. Sans celui-ci, l'adhérent ne pourra pas pratiquer son activité, il en va de la responsabilité de chacun en cas d'accident.

### • Tenue :

Pour l'entraînement, les adhérents doivent se présenter dans la salle de gymnastique en tenue de sport appropriée, ongles coupés et cheveux attachés. Pour les activités fitness, une paire de chaussures de sport uniquement pour la pratique en salle.

L'association ne fournit pas le petit matériel (maniques...) ou les produits de soin (bandes adhésives pour contention en cas de blessure antérieure...).

### • Discipline :

Les consignes données par les entraîneurs doivent être respectées.

Il est interdit

☒ De marcher en chaussures de ville sur le praticable ou sur les tapis

☒ D'utiliser les agrès avant ou après le cours. Dans le cas contraire la section gymnastique décline toute responsabilité en cas d'accident.

A la fin de chaque séance, le groupe doit ranger le matériel aux endroits prévus. Aucune manipulation de matériel ne doit être faite sans l'accord et la présence de l'entraîneur.

Rappel important : Il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'USL et aux abords du gymnase, par respect des autres, pour la propreté du site, par incompatibilité avec le sport pratiqué et surtout pour le mauvais exemple donné à nos jeunes.

- **Organisation :**

L'USL Gymnastique ne peut être tenue responsable des vols dans les vestiaires, les enfants ne doivent pas venir aux entraînements avec des objets de valeur (bijoux, portable ou autres). Aucun dédommagement ne pourra être demandé à la section.

Nous demandons pour un bon déroulement des séances que les parents n'assistent pas aux entraînements. Nous rappelons que, hormis nos 3 salariés, tous nos moniteurs sont des bénévoles et que nous sommes une association à but non lucratif (loi 1901) et qu'en conséquence les adhérents et/ou leurs représentants ne doivent pas rendre leur travail désagréable ou difficile. L'entraîneur est disponible avant et après les cours pour s'entretenir avec les parents le désirant. En cas de problème majeur, vous pouvez joindre les responsables du bureau ou son président qui s'efforceront de trouver une solution.

Le club dispose d'un numéro de téléphone qui vous est communiqué au moment de l'inscription, vous pourrez y joindre les entraîneurs ou y laisser un message. En cas d'absence prolongée de l'adhérent, il est demandé aux parents ou à l'adhérent de nous avertir.

- **Assurance :**

Attention ! La compagnie AGF (assurance liée à la licence), comme toutes les assurances complémentaires, ne peut se substituer à la sécurité sociale. Cela implique nécessairement l'assujettissement direct ou indirect (enfant) du licencié au régime de la sécurité sociale ou assimilé.

Tout licencié peut souscrire des contrats d'assurance complémentaire en vue d'obtenir des garanties supplémentaires.

- **Assemblée Générale**

Nous demandons aux parents et adhérents d'assister à l'assemblée générale de notre section. Cette réunion statutaire a aussi et surtout un but : permettre un dialogue parents-entraîneurs-responsables de l'association. La présence des parents et adhérents à cette assemblée est un appui important au comité directeur de l'association dans ses démarches auprès des administrations et élus locaux.

- **Gala**

La section organise, chaque saison, sa fête annuelle. La participation de tous les adhérents est vivement souhaitée. Elle permet aux parents de constater les progrès des enfants et de connaître les différents groupes et activités de l'association. La présence des parents sera un encouragement pour les enfants et nos entraîneurs.

**Le bureau de la section gymnastique.**

## REGLEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LES GYMNASTES COMPETITIFS

Engagé un jeune en compétition fait partie de la vie d'un club sportif comme le nôtre, mais ceci engendre des coûts importants imputés au club (déplacements, engagement auprès de la Fédération, licences compétitives, amendes éventuelles...).

L'entraîneur est la personne la plus apte à proposer l'engagement d'un gymnaste aux compétitions. Après accord avec les parents, le gymnaste s'engage à participer à toutes les compétitions le concernant.

### • **Tenue**

Afin de bien représenter le club, il est obligatoire d'avoir la tenue club. L'association propose soit l'achat de la tenue neuve, soit la location de la tenue à l'année. Pour les filles : le justaucorps club ; pour les garçons le short et/ou sokol et un léotard, en fonction des catégories (voir avec l'entraîneur). Il est également possible de commander le survêtement et le tee-shirt club. Se renseigner auprès des entraîneurs.

### • **Les compétitions :**

Les gymnastes seront engagés en compétition sur proposition de l'entraîneur et en accord avec les parents.

Le calendrier prévisionnel des compétitions est affiché sous les tribunes et donné aux parents par l'intermédiaire du site et du journal du club (le salto); les horaires de passage exactes sont affichés dans la salle minimum la semaine précédent la compétition.

L'engagement aux compétitions est payant pour le club, tout enfant inscrit en compétition et qui ne se présenterait pas à celle-ci sans avoir averti à temps son entraîneur (15 jours minimum), ou sans certificat médical, devra rembourser le montant des frais engagés (amende de la fédération + prix de l'inscription (14 euros).

### • **Déplacements**

Les parents accompagnent leurs enfants sur les lieux des compétitions dans la mesure du possible mais un regroupement de véhicules pourra être fait pour prendre en charge l'entraîneur, le juge et éventuellement pour dépanner des parents indisponibles.

Jusqu'en région, les frais de déplacements aux compétitions individuelles ou par équipes sont à la charge des familles. Pour les zones (inter-région), une participation éventuelle du club sera accordée pour les déplacements lointains ainsi que la prise en charge partielle des repas et de l'hébergement. Pour les championnats de France, le club prendra en charge la totalité des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des gymnastes concernés.

**Le bureau de la section gymnastique.**